



73^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

DEBAT GENERAL DE LA PREMIERE COMMISSION

DESARMEMENT ET SECURITE INTERNATIONALE

INTERVENTION

de

S.E.Mme Zelma Yollande Nobre-Fassinou,

Ambassadeur, Représentant Permanent Adjoint du Bénin auprès des Nations Unies

New York, le 15 Octobre 2018

Monsieur le Président ;

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale. Le choix porté sur vous est une marque de reconnaissance pour votre beau Pays, la Roumanie, ainsi que pour vos qualités personnelles.

Je n'ai pas de doute que sous votre direction avisée, nos délibérations seront couronnées de succès. Vous pouvez d'ores et déjà compter sur l'appui de ma délégation.

Le Bénin s'aligne sur les déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Maroc, respectivement au nom du Mouvement des Non Alignés et du Groupe africain, et souhaiterait faire quelques remarques complémentaires à titre national sur le point à l'examen.

Monsieur le Président ;

Le monde est en crise et est en quête de sens. La montée des tensions régionales liées aux conflits non résolus, le terrorisme, la menace que fait planer le réchauffement climatique, l'érosion des valeurs universelles et de la confiance entre les acteurs internationaux nous révèlent un ordre mondial déréglé. Dans de nombreuses régions du monde, la paix est gravement menacée et le risque d'utilisation de l'arme nucléaire sciemment ou par accident s'est accru. L'extrémisme violent et le radicalisme pèsent lourdement sur la sécurité et la stabilité internationales.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'un des principaux buts des Nations Unies et la réalisation d'un monde plus sûr est devenue plus que jamais un impératif. Le programme de développement durable à l'horizon 2030, à travers l'objectif No 16, nous enjoint d'ailleurs de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Pour le Bénin, l'instauration d'un monde de paix et de sécurité passe nécessairement par les trois (03) axes que sont : a) l'accélération des efforts en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, b) la préservation de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins strictement civiles comme le prescrit le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et 3) le succès de la lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

S'agissant du désarmement nucléaire, le Bénin a participé à la Conférence de négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, et a soutenu l'adoption, le 07 Juillet 2017, du Traité sur l'interdiction de ces armes. Le Bénin est fier d'avoir rejoint, depuis le 26 septembre 2018, la liste des Pays signataires de cet important Traité et s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de sa ratification par l'Assemblée nationale.

Pour mon Pays, l'existence d'armes nucléaires porte en elle-même le risque de leur utilisation. C'est la raison pour laquelle nous considérons le Traité sur l'interdiction desdites armes comme un pas dans la bonne direction.

Aussi, la décision de mon Pays de soutenir l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, puis de procéder à sa signature, est-elle en cohérence avec ses engagements conventionnels antérieurs, puisqu'à l'instar de nombreux autres pays africains, le Bénin a signé et ratifié le Traité de Pelindaba qui crée une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Le Traité d'interdiction des armes nucléaires est pleinement conforme aux objectifs du Traité de Pelindaba.

Le Bénin demeure profondément préoccupé par les conséquences humanitaires catastrophiques que peut causer l'utilisation de l'arme nucléaire, et encore davantage par les risques de voir de telles armes se retrouver entre les mains des acteurs non étatiques, y compris les organisations terroristes. Une telle possibilité souligne l'urgence pour la communauté internationale de renforcer ses efforts pour éviter à tout prix les risques d'un terrorisme nucléaire. En tant qu'Etat Partie à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, nous invitons tous les Etats Membres de l'ONU à en faire de même. Nous en appelons aussi au respect scrupuleux de la Résolution 1540 du Conseil de Sécurité.

Ma délégation se félicite de l'Agenda pour le désarmement lancé par le Secrétaire général cette année et espère qu'il contribuera à relancer le dialogue en la matière. Nous sommes d'avis avec le Secrétaire général lorsqu'il affirme que le désarmement soutient le développement durable, car les avancées souhaitées dans ce domaine viendront nécessairement conforter les efforts et les ressources visant la promotion du développement durable inclusif et intégré dans le monde.

Le Bénin souligne l'importance du Traité sur la Non-prolifération nucléaire qui demeure un des piliers essentiels du régime international du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et soutient ses trois (03) piliers. Ma délégation regrette l'absence de consensus qui a marqué la Conférence d'examen de 2015, avec comme corollaire l'impossibilité d'adopter un Document final.

Alors que les travaux préparatoires de la prochaine Conférence d'examen de 2020 sont engagés, la dernière réunion y relative s'étant tenue à Genève en mai 2018, ma délégation forme le vœu de voir le régime du TNP s'élargir et se renforcer. Nous nourrissons le ferme espoir que la Conférence d'examen de 2020 sera marquée du sceau d'un nouvel élan politique en matière de désarmement nucléaire.

Monsieur le Président,

Le Bénin est attaché aux Zones exemptes d'armes nucléaires et est Partie au Traité de 1996 sur lesdites Zones. Nous considérons que de telles Zones constituent des acquis majeurs dans la mise en œuvre du Traité sur la Non-Prolifération nucléaire.

Dans ce contexte, ma Délégation renouvelle son soutien aux Initiatives en cours en vue de la création d'une Zone exempte de l'arme nucléaire au Moyen-Orient. Nous appuyons tous les efforts engagés en vue de lever les obstacles à la tenue de la Conférence diplomatique devant permettre le lancement d'une telle zone.

Dans le cadre du désarmement régional, le Bénin voudrait souligner, une fois de plus, le rôle majeur que joue le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement dont le siège se trouve à Lomé, au Togo.

Ce Centre fournit un précieux appui technique aux Etats africains dans le cadre de la mise en œuvre des mesures que ces derniers prennent relativement à la paix, à la sécurité et au contrôle des armes, en particulier dans le domaine de la lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. Ce Centre mérite un financement pérenne, et davantage en adéquation avec son mandat.

Le Bénin réaffirme son engagement en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et souligne la nécessité du renforcement de la coopération et de l'assistance internationales, notamment à travers le transfert effectif des technologies appropriées pour assurer le contrôle efficace, le traçage et le marquage des armes légères et de petit calibre.

Ma délégation se félicite des convergences qui existent entre le Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre et le Traité sur le commerce des armes qui demeure à ce jour le seul instrument international juridiquement contraignant du XXIème siècle visant à régler le transfert des armes classiques. Nous invitons tous les Etats qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié ce Traité à le faire dès que possible en vue d'en assurer l'universalisation./.

Je vous vous remercie.